

Paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable du SMEP de la région de Jurançon :

Teneurs moyennes (maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :

Paramètres :	Unités :	Normes :	2015 :	2016 :	2017 :	2018 :	2019 :	Commentaires :
Chlore total :	mg/L	-	0,17	0,17	0,18	0,19	0,17	0,1 mg/L minimum à respecter ¹
pH :	-	>= 6,5 et <= 9	7,79	7,68	7,73	7,82	7,64	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	17,54	17,99	17,2	17,99	18,8	Eau douce, peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=180 et <=1000	376	375	377	367	365	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	64,90	64,45	62,43	67,63	67,35	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	4,12	4,14	4,18	4,90	4,68	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium	mg/L	200	2,73	2,74	2,53	3,08	3,15	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	10,6	11,1	11,5	11,05	11,63	Minéralisation naturelle de l'eau
Magnésium :	mg/L	-	3,65	3,66	3,48	3,90	3,79	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	0	0	1,56	0	0,85	Concentration nulle à très faible
Turbidité :	NFU	2 ²	0,1	0,08	0,1	0,11	0,14	Très faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	5,63	5,12	5,03	5,67	5,55	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,59	0,48	0,53	0,41	0,47	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	5,83	12,18	12,3	6,23	7,14	Concentration nulle à très faible
Arsenic :	µg/L	10	0,00	0,00	0,68	0,87	0,90	Origine naturelle <i>a priori</i>
Chrome total :	µg/L	50	0,00	0,00	0,16	0,48	0,55	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,04	0,05	0,04	0,02	0,02	Très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	0	0	0,29	0,57	0,14	Concentration très faible à nulle
Trihalométhanes (4 substances) ³ :	µg/L	100 ⁴	1,78	1,51	1,95	2,70	1,74	Très faible concentration
Pesticides totaux (<u>maximum</u>) :	µg/L	0,5	0,01	0,01	0,00	0,05	0,05	Très faible concentration à nulle
Atrazine (<u>maximum</u>) ⁵ :	µg/L	0,1	0,01	0,01	0,00	0,01	0,01	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003
ESA Métochloré (<u>maximum</u>) :	µg/L	0,1	0,00	0,00	0,00	0,05	0,05	Métabolite d'un herbicide du maïs

Mai 2020

¹ : teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

² : permet de vérifier la transparence de l'eau. C'est une norme s'appliquant au robinet du consommateur.

³ : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

⁴ : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.

⁵ : la molécule atrazine étant particulièrement persistante dans les sols, elle peut se retrouver dans la nappe plusieurs années après sa dernière application ou son interdiction.